

# La CFDT, ça vous parle ?

## PROXIMITÉ ET SYNDICALISME D'ADHÉRENT !

La CFDT a choisi un syndicalisme de proximité pour être au plus près de vous et donc de vos réalités professionnelles !

La CFDT a choisi un syndicalisme d'adhérents, nous rejoindre c'est faire partie d'un collectif avec des valeurs communes, participer aux débats et à l'avenir de votre entreprise.

C'est grâce aux adhérents qu'une section CFDT pourra s'exprimer en votre nom, quel que soit votre âge, votre expérience, votre métier ou votre classification : ouvrier, employé, technicien, agent de maîtrise, ou cadre.

**La CFDT représente toutes les catégories professionnelles**

## LA CFDT ACCOMPAGNE LES ELUS !

Faute de présence d'une organisation syndicale dans votre entreprise de moins de 50 salariés, sans élu ou avec des élus en leur nom propre, l'impact des ordonnances pourrait toucher tous les salariés de votre entreprise.

En effet, après de nouvelles élections de représentativité, les accords au périmètre de votre entreprise pourront être négociés et signés par un seul élu. (s'il a obtenu la majorité des voix aux dernières élections)

L'employeur aura également le choix d'opter pour un salarié, ou élu, mandaté par la CFDT.

## ALORS, QUE POURRAIT VOUS APPORTER LA CFDT ?

- Une force - La CFDT est la première organisation syndicale en France dans les entreprises du privé.
- Un réseau - La CFDT est implantée dans de nombreuses entreprises de votre champ professionnel.
- Un soutien - Implantée en Centre Val de Loire, la CFDT Chimie Energie c'est avant tout un collectif qui s'entraide, partage et se forme.

Une approche nouvelle d'un syndicalisme au plus près des salariés, dit réformiste. La recherche du compromis social - industriel est privilégiée par rapport à une lutte stérile.

S'investir dans votre entreprise est une idée qui vous attire ?

Elu d'entreprise "sans étiquette" ou futur candidat, rejoignez-nous pour profiter de la force de la 1ère organisation syndicale de France dans les entreprises du privé.

### Rejoindre la CFDT, ça ne coute pas cher



Vrai

A la CFDT, le montant de la cotisation correspond à 0,75% du salaire annuel net imposable divisé par 12. (Exemple : pour un salaire de 1500 €/mois, elle est de 11,25€).

La cotisation syndicale fait l'objet d'une réduction ou d'un crédit d'impôts de 66% des montants réglés. (Exemple : La cotisation de 11,25 € revient en fait à 3,82€)

### Rejoindre la CFDT, ça prend du temps



Faux

Rejoindre la CFDT ne prend que le temps que nous vous encouragerons à y consacrer pour lire informations qui vous seront envoyées.

Lors des négociations vous pourrez être invités à des réunions d'information en dehors de l'entreprise. Libre à vous d'y participer.

### Rejoindre la CFDT, c'est être obligé de faire grève



Faux

La CFDT favorise la négociation. C'est pourquoi il est rare que la CFDT appelle les salariés à cesser le travail.

Si le droit de grève est un droit constitutionnel, c'est avant tout un droit individuel. Libre à vous de participer ou non.

### En rejoignant la CFDT, j'ai des droits supplémentaires



Vrai

Au sein de la CFDT : Les adhérent(e)s bénéficient d'un ensemble de droits. (information, formation, conseil et assistance juridique, tarifs privilégiés, etc)

### Si je rejoins la CFDT, je suis protégé



La CFDT défend tous ses adhérents et ses militants (contestation de sanctions, interventions auprès de l'employeur,...)

Le code du travail interdit à l'employeur de licencier un salarié, mandaté ou élu, sans l'autorisation de l'inspection du travail.

**Une question ?**

**En phase avec les postures et envie de rejoindre le collectif CFDT ?**

**Contactez le 07 50 95 60 48 - [syndicat@scecfdtcvdl.fr](mailto:syndicat@scecfdtcvdl.fr)**

**Ou adhérez directement sur le site du Syndicat CFDT Centre Val de Loire :  
[www.scecfdtcvdl.fr](http://www.scecfdtcvdl.fr)**